



Ségrégation scolaire : état des lieux, perspectives d'action

Jean-Paul Payet, professeur de sociologie à l'Université Lyon 2, est l'auteur de nombreux travaux aux croisements de l'école, la ville et l'immigration. Il a dirigé une recherche collective sur la ségrégation scolaire, dans les départements du Rhône et de la Loire, dont le rapport vient de paraître. Il souligne l'aggravation de la ségrégation scolaire. Il invite à une action contextualisée et à une requalification des établissements.

La **ségrégation** scolaire est un état et un processus de séparation physique, sociale et symbolique de populations d'élèves en fonction de caractéristiques qui relèvent soit des populations elles-mêmes, soit des contextes locaux. Cette définition renvoie à un arrière-plan éthique : la ségrégation n'est pas un état souhaitable dans une société démocratique. Dans le modèle républicain, la mixité sociale est valorisée en tant qu'elle représente l'idéal d'une relation citoyenne entre des individus libérés de leurs appartenances singulières. Notons la contradiction : d'un côté la fabrication de la citoyenneté suppose une « indifférence aux différences », de l'autre la mixité sociale renvoie bien à une attention aux différences. Ainsi, tout en considérant que la scolarisation mixe des populations socialement hétérogènes, le programme républicain ne s'attache pas aux conditions pratiques dans lesquelles peut avoir lieu ou non la fabrication du citoyen.

En réalité, le modèle républicain construit une communauté sociale abstraite. Ce n'est que par difficulté de représentation de cette abstraction que nous lui rapportons la figure de la mixité sociale. Ce statut hybride de « représentation » qu'a la mixité sociale dans le modèle républicain renvoie à l'écart générique entre idéologie et pratiques qui le caractérise. Il s'inscrit dans une logique de l'injonction, de l'incantation (appel aux valeurs) plutôt qu'une logique pragmatique de l'action en contexte.

UNE SÉGRÉGATION SCOLAIRE CROISSANTE

Que sait-on du phénomène ? À un niveau national, il est démontré qu'une minorité de collèves concentre une part (toujours plus importante) des élèves en difficulté scolaire. Les 10 % des collèves les plus défavorisés accueillent plus de 64 % des élèves défavorisés¹. On connaît par ailleurs l'« effet-établissement » sur les parcours scolaires des élèves. Plus l'hétérogénéité sociale et scolaire est faible, moins le contexte est favorable à l'apprentissage et à la réussite scolaire. Cette loi sociologique est d'autant plus vraie

pour les élèves appartenant aux milieux sociaux défavorisés.

Une recherche menée par notre équipe² conforte, par une autre entrée, ce constat de « décrochage » d'une partie des collèves. En étudiant les demandes de dérogation au niveau du collège (à l'entrée en 6^e) dans le département du Rhône, nous avons mis en évidence le caractère très concentré du phénomène. Le quart des collèves faisant l'objet d'une demande de sortie concentre les deux tiers du total des demandes. Le tiers des collèves destinataires d'une demande d'entrée concentre les deux tiers des demandes.

D'autres études établissent cette réalité d'« espaces de concurrence » au sein du secteur public d'enseignement. En l'absence de travaux prenant en compte simultanément la pluralité des facteurs, tout laisse à penser que la ségrégation scolaire est plus aggravée encore que dans les constats déjà effectués. La ségrégation scolaire n'est pas *seulement* le reflet d'une ségrégation résidentielle croissante. Des enquêtes sont en cours pour démontrer une inversion de la relation entre école et résidence : **les stratégies scolaires semblent peser plus lourdement dans les stratégies résidentielles**. Elles compensent aussi l'impossibilité de mettre en œuvre des stratégies résidentielles. Le quartier est ainsi « plus supportable » dès lors qu'on en évite son école jugée trop ségréguée. L'école devient le symbole d'une ségrégation socio-spatiale subie ou d'une distinction sociale possible.

Dans cette relation complexe entre l'école et le territoire, la particularité des contextes locaux est largement sous-estimée. Nous avons réalisé, sur un quartier lyonnais, une étude de suivi d'élèves, de la maternelle à l'entrée au collège. La prise en compte, sur la période étudiée, de tous les « déplacements » (d'origine résidentielle, professionnelle, conjugale et pas seulement scolaire) des habitants du secteur de ce collège permet de mettre au jour une ségrégation scolaire bien plus affirmée que le simple calcul de l'évitement scolaire le laisserait supposer³.

Enfin, la « boîte noire » de la ségrégation scolaire contient **la scolarisation dans l'enseignement privé**. Un septième de la population scolaire au niveau élémentaire, un cinquième de la population au niveau du secondaire – et plus du tiers de la population, à un moment donné de son parcours scolaire – sont, en France, scolarisés dans le secteur privé. Or, les motivations pour le privé ne sont plus religieuses ou idéologiques que pour une minorité de familles.

Si le secteur privé apparaît comme un recours, c'est moins par rapport au secteur public en général, que par rapport à des établissements publics en particulier. Ainsi, la fuite vers le privé compte parmi les premiers moyens d'évitement de l'établissement de secteur, bien loin devant la dérogation¹.

COMMENT AGIR ?

Face à la ségrégation scolaire, et à ses conséquences sociales évidentes, la prise de conscience politique et institutionnelle a été fort tardive. Depuis peu, l'administration scolaire a pris des mesures visant à « serrer les boulons », c'est-à-dire à rendre sensiblement plus difficiles les dérogations au secteur scolaire. L'étude menée montre qu'une politique de fermeté permet de limiter les flux dérogatoires susceptibles de produire des contextes scolaires ségrégués. Elle régule les pratiques « consuméristes » de certaines familles, mais aussi les pratiques de « recrutement » des établissements demandés.

Mais cette politique de fermeté est affaiblie par les difficultés que rencontre l'administration scolaire à répondre à des exigences contradictoires. Le souci de ne pas faire fuir des populations « consommatrices d'école » (vers le privé) et l'impératif de maintenir dans les établissements (tant attractifs que stigmatisés) des effectifs scolaires conformes aux moyens humains et matériels qui y sont implantés conduisent l'administration à maintenir, dans des établissements, des concentrations de populations défavorisées, et à regrouper, dans d'autres, des élèves de bon niveau scolaire. Dans la pluralité des enjeux associés à la scolarisation, l'enjeu gestionnaire (soit une logique de coûts et de places) tend à occuper la place dominante, orientant l'essentiel de l'activité de l'administration scolaire.

Restreindre les dérogations, modifier la sectorisation, déplacer les populations scolaires par le transport : toutes ces mesures, évoquées pour lutter contre la ségrégation, relèvent d'un objectif politique louable, mais pourtant d'une certaine naïveté. La mixité sociale ne se décrète pas. Ce qui ne signifie pas qu'on ne puisse rien faire devant une individualisation croissante des stratégies⁵. Une politique volontariste doit désormais prendre en compte les capacités de rétroaction des acteurs et les différentes échelles, du local au global, des phénomènes.

L'étude de la construction d'un lycée⁶ dans un contexte emblématique de ségrégation sociale et ethnique fait apparaître de possibles leviers de changement. Grâce à une importante mobilisation locale,

académique et régionale, ce lycée n'est pas devenu le « lycée-ghetto » que d'aucuns auraient pu craindre. L'offre scolaire de formation, le type de recrutement des enseignants ont été parmi les facteurs déterminants pour produire une ambiance d'apprentissage et des résultats scolaires qui ont situé le lycée en dehors d'une logique ségréguative. Pour cela, il a fallu sortir de la norme gestionnaire, considérer que la doctrine du « coût » n'est pas applicable telle quelle en matière d'éducation. Il a fallu aussi une concertation étroite entre la hiérarchie de l'Éducation nationale et l'établissement, son proviseur, ses personnels.

Plutôt qu'une dé-ségrégation par la voie contraignante, se dessine une déségrégation par une **action directe sur la (re-)qualification des établissements**. Plutôt qu'une action indifférenciée par des outils traditionnels (dérogations, sectorisation) se dessine une **action contextualisée** par des outils nouveaux (offre de formation, équipe pédagogique...). Plutôt qu'une action à distance des établissements, se dessine une action concertée entre hiérarchie et terrain.

Quelle place pour les acteurs locaux dans cette perspective ? Leur place est légitime et pertinente. Dans l'ouverture d'« espaces de discussion » entre l'institution scolaire et ses usagers, il convient d'associer l'ensemble des partenaires intervenant dans l'enjeu scolaire, au premier rang desquels les collectivités locales et les autres institutions. La perspective n'est ni l'intervention autoritaire de l'État, ni son désengagement, mais la recombinaison de son action dans des dispositifs de discussion et d'élaboration concertés. ■

Jean-Paul PAYET

1. En 1997 (travaux menés par D. Trancart).

2. J.-P. Payet, G. Geoffroy, D. Laforge, G. Vissac, *Les mondes de la ségrégation scolaire*, ministère de la Recherche, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Équipement, Fasild, Div, GRS – Université Lyon 2, 2002.

3. Alors que le taux d'évitement de ce collège à la sortie du primaire est de 60 %, la proportion d'élèves qui ont suivi la « voie directe », c'est-à-dire qui sont entrés en primaire dans ce secteur scolaire et qui « sont toujours là » en 6^e dans le collège, tombe environ à 10 % ! Autrement dit, ce collège (très évite) est fortement touché par des phénomènes de mobilité géographique, aux motifs divers.

4. Pour un tableau complet, il convient également de ne pas oublier d'autres stratégies des familles (et de l'institution) : options hors dérogation, pratiques officieuses, dérogations en cours de scolarité au collège.

5. Tant celles des familles que celles des établissements et des élus locaux.

6. De l'agglomération lyonnaise.